

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2016**

Délibération
n° 2016.03.137

**ORU Basseau Grande
Garenne - Convention
entre
GrandAngoulême et
la commune
d'Angoulême pour la
participation aux
opérations
d'aménagement :
avenant n°3**

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 mars 2016**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Gérard BRUNETEAU à Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Bernadette FAVE à François ELIE, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Stéphane CHAPEAU, Jean-Philippe POUSSET à Joël GUITTON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, Véronique DE MAILLARD, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Gérard BRUNETEAU, Xavier BONNEFONT, Françoise COUTANT, Bernadette FAVE, Annie MARC, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016**DELIBERATION
N° 2016.03.137**AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITATRapporteur : Monsieur NEBOUT**ORU BASSEAU GRANDE GARENNE - CONVENTION ENTRE GRANDANGOULEME ET LA
COMMUNE D'ANGOULEME POUR LA PARTICIPATION AUX OPERATIONS
D'AMENAGEMENT : AVENANT N°3**

Par délibération n°102 du 27 mai 2010, Grandangoulême a approuvé sa participation financière aux opérations d'aménagements sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Angoulême dans l'Opération de Renouvellement Urbain de Basseau Grande Garenne.

Un premier avenant approuvé par délibération n°278 du conseil communautaire du 13 décembre 2012, a permis de prolonger la durée de validité de la convention initiale. Un second avenant approuvé en conseil communautaire par délibération n°80 du 20 février 2014 a intégré les nouvelles opérations d'aménagements issues de la redéfinition du projet de rénovation urbaine à la suite de l'intervention du Pôle d'Appui Opérationnel de l'ANRU à Basseau Grande Garenne.

L'avenant de clôture de l'ORU de Basseau Grande Garenne a permis de rééquilibrer la maquette financière du projet de renouvellement urbain notamment par le redéploiement d'économies réalisées sur certaines opérations soldées soit vers des opérations existantes nécessitant des interventions plus qualitatives, soit vers des opérations nouvelles. Par la délibération n°357 du conseil communautaire du 15 octobre 2015, GrandAngoulême a approuvé l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle de rénovation du quartier de Basseau Grande Garenne.

La présente délibération vise l'approbation d'un troisième avenant à la convention de participation financière de GrandAngoulême aux opérations d'aménagements sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Angoulême dans l'opération de renouvellement urbain de Basseau Grande Garenne.

L'avenant n°3 impacte des manières suivantes la convention de participation financière de GrandAngoulême :

- Opérations dont la base de financement a changé sans impact sur la participation financière de GrandAngoulême

Opération	Base de financement avenant 5	Base de financement avenant 6
B-V1 RUE DE BASSEAU	1 257 370 €	1 218 893 €
G-V6 RUE SAINT EXUPERY	193 054 €	209 518 €
B-CV1 – RUE JEAN MERMOZ	650 534 €	749 750 €
B-CV2 – VOIE N/S A L'OUEST DU BATIMENT NOISETIER	924 376 €	820 828 €

TRAVAUX DE VOIRIE GG PHASE 1	1 573 350 €	1 560 798 €
RUE VERRAZZANO SUD	1 290 247 €	1 470 608 €
BV-6 RUE ANTOINE DE CONFLANS	650 000 €	665 040 €

- Opérations dont la base de financement a changé avec un impact à la baisse sur la participation financière de GrandAngoulême

Opération	Base de financement avenant 6	Participation GrandAngoulême avenant 5	Participation GrandAngoulême avenant 6
B-V1 RUE DE BASSEAU	1 218 893 €	196 128 €	189 972 €
G-V6 RUE SAINT EXUPERY	209 518 €	14 298 €	12 712 €
		210 426€	202 684€

- 7 742€

- Nouvelle participation financière de GrandAngoulême

Opération	Base de financement avenant 6	Participation GrandAngoulême avenant 6
DEMOLITION LOGEMENT DE FONCTION UDERZO	100 000€	7 743€
VENELLE AU SUD DES LOGEMENTS DE LAURIERS	50 000€	5 000€
		+ 12 743€

Le concours financier de GrandAngoulême aux opérations d'aménagements sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Angoulême à Basseau Grande Garenne passe de 1 171 875 € à 1 176 876 €, soit 5 001 € supplémentaires, financé par le redéploiement des économies réalisées.

GrandAngoulême ayant déjà versé à la ville d'Angoulême une partie de la subvention prévue initialement pour ces opérations, pour un montant de 800 261,50 €, l'agglomération versera donc le solde, soit 376 614,50 € selon les modalités suivantes :

- 30% du montant total de la subvention des opérations d'aménagements restant à verser, sur présentation par le bénéficiaire du document attestant du démarrage de l'opération (ordre de service ou tout autre document attestant du démarrage des travaux), soit 112 984,35 €
- 70% de la subvention totale restante sur présentation par le bénéficiaire d'un décompte des dépenses à l'achèvement de l'opération, soit 263 630,15 €.

Considérant que cette sollicitation est conforme à la maquette financière de l'ANRU,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 17 février 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°3 à la convention financière avec la ville d'Angoulême pour les opérations d'aménagements de l'ORU Basseau Grande Garenne ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer ledit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 31 mars 2016	<u>Affiché le :</u> 31 mars 2016